



Préfecture du Nord

Code postal  
59530

Commune de  
**RUESNES**

Code INSEE  
59518

## Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral n°  du  5 juillet 2019 mis à jour le

### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date 07/09/2017

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations  autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

■ La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date 06/12/2018

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations  autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M <sup>2</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date

<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain  autres

> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit <sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui  non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui  non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

### Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

### Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui  non

### Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés  
. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle nombre   
. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique nombre

Pièces jointes \*

### Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPRi de la vallée de l'Ecaillon approuvé le 07/09/2017:  
Le règlement du PPRi de la vallée de l'Ecaillon approuvé est disponible sur internet :  
<http://www.nord.gouv.fr/lePPRIEcaillon>

### Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPRi de la vallée de l'Ecaillon approuvé le 07/09/2017:  
Les cartes à l'échelle communale et la note de présentation du PPRi de la vallée de l'Ecaillon approuvé sont disponibles sur internet :  
<http://www.nord.gouv.fr/lePPRIEcaillon>  
PPRI de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents prescrit le 06/12/2018 :  
Les cartes à l'échelle communale, les projets de règlement et de la note de présentation du PPRI de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents, en cours d'élaboration, sont disponibles sur internet :  
<http://www.nord.gouv.fr/lePPRIRhonelle>

Date 5 juillet 2019

le préfet du Nord

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture du Nord  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)